



## Sommaire

p1/ Edito

p2/ Top Chrono

p3/ Infos'Asso

p2/ Le coin du CRIB

p2/ Gardez le contact







p4/ Rappel

## Edito



Dates	Thématiques	Lieux	Coûts
Sur demande	Projet associatif : de l'élaboration à la rédaction	A définir	Gratuit
Sur demande	Accompagnement VAE	A définir	Sur devis
Sur demande	Créer son site internet WordPress	A définir	Gratuit
01.02.16	Logiciel de comptabilité : BASI COMPTA	Agen	30 €
13.02.16	PSC 1	Villeneuve	27 €
13.14.20.21 Février 2016	Stage dirigeants : tout sur la gestion associative	Agen	Gratuit
15.02.16	Logiciel de comptabilité : BASI COMPTA	Villeneuve	30 €
27.02.16	PSC 1	Agen	27 €
A définir	Permanences CNDS	A définir	Gratuit
A définir	Permanences CNDS	A définir	Gratuit
A définir	Permanences CNDS	A définir	Gratuit
A définir	Permanences CNDS	A définir	Gratuit
09.04.16	PSC 1	Tonneins	27 €
10.09.16	PSC 1	Duras	27 €
26.09.16	Logiciel de comptabilité : BASI COMPTA	Marmande	30 €

## Top Chrono...

-  **5 Décembre 2015:** Tout Agen Court A Noël courses à pied de 5 kms et 10 kms dans Agen. Organisé par l'ASPTT Agen Athlétisme,
-  **10 décembre 2015 :** Conférence : Les conduites addictives dans le sport
-  **11/12/13 Décembre 2015 :** JUDO Championnat de France N2 – COJC Boé
-  **23 Janvier 2016 :** Sport adapté Manifestation régionale de Basket - Lavardac
-  **5 Mars 2016 :** Sport adapté Manifestation régionale de Pétanque – St Livrade
-  **26 Mars 2016 :** Sport adapté Finales régionales Football - Agen
-  **6 Avril 2016 :** Sport adapté Athlétisme Jeune manifestation – Villeneuve/Lot

## Gardez le contact



**Cdos Lotetgaronne**



**www.cdos47.org**



## La complémentaire santé collective !

Avant le 1er janvier 2016, toutes les associations devront proposer à leurs salariés une Complémentaire santé collective, en application de la loi du 14 juin 2013 de sécurisation de l'emploi transposant l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013.

### ❖ Les 3 points clés

Vous devez :

- Couvrir l'ensemble de vos salariés
- Proposer au moins les garanties minimales prévues par le législateur
- Financer au moins 50% de la cotisation globale de la couverture minimale

Le 16 Octobre 2015, les partenaires sociaux ont trouvé un accord sur la mise en place d'un régime de complémentaire santé dans la branche du sport.

En voici les éléments :

- Trois organismes ont été retenus à la suite d'un appel d'offre : B2V Prévoyance/Allianz, Mutex et Umanens ;
- Ces trois organismes font l'objet d'une recommandation de la part de la branche ;
- Les garanties offertes par ce régime sont légèrement supérieures à celle prévues par le panier de soins minimum légal et sont obligatoires pour le salarié ;
- Le coût est partagé 50/50 entre l'employeur et le salarié ;
- La cotisation globale est fixée à 33 euros par mois.

 **Vous avez jusqu'au 31 décembre 2015 pour souscrire un contrat...**

---

**Les 12 et 13 décembre 2015 se tiendra au Centre Omnisport Georges Clouché à Boé, le championnat de France de Judo.**

Ce weekend de compétition se déroulera en deux phases :

- Le samedi 12 décembre : Championnat de France – 2ème division individuels de 7h à 14h pour les femmes et de 11h à 19h30 pour les hommes

- Le dimanche 13 décembre : Coupe de France individuelle seniors de 7h à 14h pour les femmes et de 11h à 19h30 pour les hommes.

❖ 700 à 800 participants par jour sont attendus : concernant les différentes catégories pour les féminines de -48kg à +78Kg et pour les masculines de -60Kg à +100Kg.



---

## **RAPPEL !**

---

### **CARTE PROFESSIONNELLE JEUNESSE ET SPORT**

Tout éducateur désirant enseigner, animer, encadrer ou entraîner, contre rémunération, doit se déclarer auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (ou direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) de son lieu d'exercice.

#### **COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE PROFESSIONNELLE JEUNESSE ET SPORT ?**

La démarche est très simple :

- 1/ Télécharger le formulaire de déclaration d'éducateur sportif
- 2/ Rassemblez les photocopies de vos diplômes ainsi qu'un certificat médical
- 3/ Renvoyez ces documents par courrier à la Direction de la Cohésion Sociale de votre département.

**Cette carte est obligatoire !**